

Délibération n° 10/14 - URBANISME

Rapporteur : Monsieur François PILLARD

PROJET URBAIN DU CENTRE BOURG: VALIDATION DES PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Exposé des motifs :

La commune a engagé une réflexion sur la restructuration de son centre bourg, en vue de doter la commune d'un centre plus attractif, s'inscrivant dans une démarche de développement durable et répondant aux besoins d'une population de 10 000 habitants à l'horizon 2020, notamment en matière de logements et d'équipements.

En vue de définir un projet de restructuration du centre bourg et de donner une perspective permettant d'orienter ses décisions, la commune a lancé une étude urbaine.

La première phase de cette étude a consisté en la réalisation d'un diagnostic partagé, résultant d'un travail d'analyse, de visites de sites, de rencontres et d'échanges et d'une démarche de concertation associant la population. Sur la base des enjeux posés lors de cette première étape, des principes d'aménagement se sont dégagés. Ils ont été examinés et discutés lors d'une commission générale en date du 14/01/2010 et ont été présentés à la population lors d'une réunion publique organisée le 10 février dernier. Ces échanges ont notamment été l'occasion de réaffirmer l'attachement au marché hebdomadaire, le souhait de disposer d'espaces publics de qualité et conviviaux et l'importance de créer les conditions favorables au développement des commerces.

Il convient désormais de valider ces principes d'aménagement en vue de l'établissement d'un plan de référence pour la restructuration du centre bourg, et du plan d'actions qui l'accompagnera, qui déclinera le phasage des opérations, les éléments financiers du projet et les outils à mobiliser.

Ces principes d'aménagement sont les suivants :

- un périmètre prioritaire : l'hypercentre et la rue Chapard
- le dévoiement de l'avenue Joffre
- l'hypercentre : un espace partagé
- une gestion du stationnement privilégiant la mutualisation et le stationnement longitudinal
- le parc du Boulard au contact de l'hypercentre
- une organisation des parcours en croix (axe déplacements – axe commerçant)

- des équipements publics pour animer la centralité
- un réseau modes doux sur la centralité, notamment entre la place et le collège

13/27

- un espace public intermédiaire sur la rue Chapard
- une densification de l'habitat
- marché d'un seul tenant et d'une superficie au moins équivalente

Monsieur Jacques GOUTTEBARGE se questionne sur le financement du projet d'aménagement de la place ainsi que sur celui de la réalisation de l'équipement culturel. Monsieur le Maire répond que le bureau d'études a réalisé des évaluations financières qui seront présentées en comité de pilotage. Concernant le projet d'équipement culturel aucun scénario n'est encore arrêté. Monsieur Alain GUERRIER demande que soit ajouté un onzième principe à savoir la conservation d'un marché d'un seul tenant et d'une superficie au moins équivalente. Monsieur le Maire précise que hors équipement culturel, l'opération de réaménagement est équilibrée.

Délibération :

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, A l'unanimité,

- **valide** les principes d'aménagement suivants, destinés à soutendre le projet de restructuration du centre bourg :

- un périmètre prioritaire : l'hypercentre et la rue Chapard
- le dévoiement de l'avenue Joffre o l'hypercentre : un espace partagé o une gestion du stationnement privilégiant la mutualisation et le stationnement longitudinal
- le parc du Boulard au contact de l'hypercentre
- une organisation des parcours en croix (axe déplacements – axe commerçant)
- des équipements publics pour animer la centralité o un réseau modes doux sur la centralité, notamment entre la place et le collège
- un espace public intermédiaire sur la rue Chapard
- une densification de l'habitat o marché d'un seul tenant et d'une superficie au moins équivalente

VOTANTS 29

ABSTENTION 00

CONTRE 00

POUR 29

